

BPJEPS Spécialité : **Educateur sportif ou Animateur**
Mention (et option) :

Grille d'évaluation de l'UC 1
ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Modalités des épreuves certificatives : Epreuve commune aux UC 1 et UC 2.

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation **au plus tard 15 jours avant l'épreuve.**

L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

Objectifs intermédiaires (OI) de 1^{er} rang de l'UC 1 :

OI 1.1 : COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE

OI 1.2 : PRENDRE EN COMPTE LES CARACTERISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DEMARCHE D'EDUCATION A LA CITOYENNETE

OI 1.3 : CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE

Conditions d'obtention de l'UC 1 :

Dans un référentiel de certification, la compétence générale de chaque UC est déclinée en une liste d'objectifs intermédiaires. Il ne suffit en aucun cas d'additionner l'atteinte de ces objectifs intermédiaires pour considérer que la compétence est acquise. Vous prenez une décision en fonction d'une pertinence globale.

En conséquence :

Un OI non atteint ne constitue pas forcément une opposition à la validation de l'UC.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de cette session de formation.

BPJEPS Spécialité : Educateur sportif ou Animateur
Mention (et option) :

Grille d'évaluation de l'UC 2
METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION
S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Modalités des épreuves certificatives: Epreuve commune aux UC 1 et UC 2.

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation **au plus tard 15 jours avant l'épreuve.**

L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

Objectifs intermédiaires(OI) de 1^{er} rang de l'UC 2 :

OI 2.1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION

OI 2.2 : CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION

OI 2.3 : EVALUER UN PROJET D'ANIMATION

Conditions d'obtention de l'UC 2 :

Dans un référentiel de certification, la compétence générale de chaque UC est déclinée en une liste d'objectifs intermédiaires. Il ne suffit en aucun cas d'ajouter l'atteinte de ces objectifs intermédiaires pour considérer que la compétence est acquise. Vous prenez une décision en fonction d'une pertinence globale.

En conséquence :

Un OI non atteint ne constitue pas forcément une opposition à la validation de l'UC.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de cette session de formation.

BPJEPS Spécialité : **Educateur sportif**
Mention (et option) : **Activités Equestres option Approfondissement technique**

Grille d'évaluation de l'UC 3
CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE
DANS LE CHAMP DES ACTIVITES EQUESTRES

Modalités des épreuves certificatives :

1° Production d'un dossier pédagogique :

Le ou la candidat[e] dispense un entretien oral portant sur le dossier pédagogique, **d'une durée de 20 minutes au maximum**, portant sur l'ensemble du dossier, l'expérience et la culture pédagogique du candidat.

2° Mise en situation professionnelle :

Le ou la candidat[e] conduit tout ou une partie d'une séance d'enseignement pour 4 cavaliers minimum et 8 cavaliers maximum pendant **au minimum 20 minutes et au maximum 30 minutes**.

Le thème, le niveau et le public sont précisés au candidat par les évaluateurs avant la préparation de la séance. Le ou la candidat[e] dispose d'une heure pour préparer la séance, aménager l'aire d'évolution et prendre en charge les cavaliers.

La séance est suivie d'un **entretien de 15 minutes maximum** portant sur son analyse et son évaluation, la justification des choix techniques et pédagogiques et la proposition de pistes d'optimisation et/ou de remédiation.

Objectifs intermédiaires (OI) de 1^{er} rang de l'UC 3 :

OI 3.1 : CONCEVOIR LA SEANCE, LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

OI 3.2 : CONDUIRE LA SEANCE, LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

OI 3.3 : EVALUER LA SEANCE, LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

Conditions d'obtention de l'UC 3 :

Tous les OI de 1^{er} rang doivent être validés, lors des deux épreuves.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

AGESV N° d'habilitation : 18044HABBP40004

N° de session :

BPJEPS Spécialité : Educateur sportif Mention (et option) : Activités Equestres option Approfondissement technique

Grille d'évaluation de l'UC 3
CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA
MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »

Stagiaire (nom et prénom) : Lieu :

Date de l'épreuve : Initiale : Le
 Rattrapage : Le

Heure de début de l'entretien	Heure de fin de la présentation
Heure de fin de l'entretien	Signature du candidat <i>à la fin de l'entretien</i>

UC 3	<u>CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE</u>	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
OI 3-1 CONCEVOIR LA SEANCE, LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE			
	3.1.1 Prendre en compte les caractéristiques du public, de la cavalerie, les moyens matériels et l'environnement dans la préparation de la séance ou du cycle 3.1.2 Mobiliser les connaissances, les techniques et les règles des activités équestres pour fixer les objectifs de la séance ou du cycle et la progression permettant de les atteindre 3.1.3 Définir les mises en situation, les consignes, les observables, dans le respect des règles de sécurité, de déontologie et du bien-être animal		
OI 3-2 CONDUIRE LA SEANCE, LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE			
	3.2.1 Mettre en œuvre la progression définie 3.2.2 Utiliser une démarche pédagogique et une communication adaptées, dans le respect des règles de sécurité, de déontologie et du bien-être animal 3.2.3 Adapter son action pédagogique		
OI 3-3 EVALUER LA SEANCE, LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE			
	3.3.1 Construire et utiliser des outils et des modalités d'évaluation de la séance ou du cycle adaptés 3.3.2 Evaluer la progression des pratiquants 3.3.3 Evaluer son action		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 3 :

FAVORABLE **DÉFAVORABLE**

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire si la proposition est défavorable)

Evaluateurs	<i>Nom :</i>	<i>Prénom :</i>	<i>Nom :</i>	<i>Prénom :</i>
	<i>Signature :</i>		<i>Signature :</i>	

Grille d'évaluation de l'UC 4B
MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES
EQUESTRES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE
D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « APPROFONDISSEMENT TECHNIQUE »

Modalités des épreuves certificatives:

1° Mise en situation professionnelle :

Le ou la candidat[e] conduit tout ou partie d'une séance d'enseignement **d'une durée de 15 minutes au minimum et de 20 minutes au maximum**. Le thème, le niveau et le public sont précisés au candidat par les évaluateurs avant la préparation de la séance et après tirage au sort entre trois disciplines olympiques (saut d'obstacle, dressage et concours complet).

Le[la] candidat[e] dispose **alors de 40 minutes pour préparer la séance**, aménager l'aire d'évolution et prendre en charge les cavaliers.

Cette mise en situation professionnelle est suivie **d'un entretien de 10 minutes au maximum** portant sur le déroulement de la séance et la maîtrise le[la] candidat[e] des technique figurant au point 2. Dans le cas d'une dispense de démonstration technique, il se déroule à l'issue de la séance du point 1.

2° Démonstration technique :

A l'issue de la séance figurant au point 1, le[la] candidat[e] propose une analyse argumentée de la cavalerie et choisit un équidé avec lequel il/elle réalise une démonstration technique commentée permettant soit de :

- illustrer des objectifs techniques de la séance,
- proposer un travail visant à remédier à un problème rencontré par un cavalier lors de la séance

Durée : 15 minutes minimum et 20 minutes maximum.

La démonstration technique est **suivie d'un entretien de 10 minutes maximum** portant sur le déroulement de la démonstration technique et la maîtrise par le[la] candidat[e] des techniques des activités équestres.

Objectifs intermédiaires(OI) de 1^{er} rang de l'UC 4B :

OI 4.1 : CONDUIRE UNE SEANCE OU UN CYCLE EN UTILISANT LES TECHNIQUES DE L'OPTION

OI 4.2 : MAITRISER ET FAIRE APPLIQUER LES REGLEMENTS DE L'OPTION

OI 4.3 : GARANTIR DES CONDITIONS DE PRATIQUE EN SECURITE

Conditions d'obtention de l'UC 4B :

Tous les OI de 1^{er} rang doivent être validés.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

Grille d'évaluation de l'UC 4B

MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES EQUESTRES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « APPROFONDISSEMENT TECHNIQUE »

Stagiaire (nom et prénom) :

Date de l'épreuve : Initiale :

Rattrapage :

Lieu :

Heure de début de l'entretien	Heure de fin de la présentation
Heure de fin de l'entretien	Signature du candidat à la fin de l'entretien

UC 4B	<u>MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES EQUESTRES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « APPROFONDISSEMENT TECHNIQUE »</u>	FAVORABLE	DEFAVORABLE
OI 4-1 CONDUIRE UNE SEANCE OU UN CYCLE EN UTILISANT LES TECHNIQUES DE L'OPTION			
	4.1.1 Démontrer une expertise technique dans le champ de l'option		
	4.1.2 Mobiliser les techniques pour conduire une séance ou un cycle d'approfondissement technique		
	4.1.3 Evaluer son action pour développer son niveau d'expertise technique		
OI 4-2 MAITRISER ET FAIRE APPLIQUER LES REGLEMENTS DE L'OPTION			
	4.2.1 Maitriser, et faire appliquer les règles techniques, déontologiques et les usages dans le champ de l'option		
	4.2.2 Maitriser et faire appliquer le cadre de la pratique dans le champ de l'option		
	4.2.3 Sensibiliser et éduquer aux bonnes pratiques et aux conduites à risque		
OI 4-3 GARANTIR DES CONDITIONS DE PRATIQUE EN SECURITE DANS L'OPTION			
	4.3.1 Utiliser le matériel et la cavalerie adaptés au public et conforme aux règles de sécurité		
	4.3.2 Aménager l'espace de pratique ou d'évolution		
	4.3.3 Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 4B :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire si la proposition est défavorable)

Evaluateurs	Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
	Signature :		Signature :	